

DECISION N° 26-2025

Portant validation du devis de la Bernayenne de Couverture portant sur la réfection d'appui fenêtre sur lucarne et suppression châssis tabatière pour la réhabilitation du bâtiment Ferry - Pôle artistique et culturel.

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212700561-20251212-DAJ-DEC-25-314-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2025

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu le devis de la Bernayenne de Couverture portant sur la réfection d'appui fenêtre sur lucarne et suppression châssis tabatière pour la réhabilitation du bâtiment Ferry - Pôle artistique et culturel.
Considérant que la proposition de la Bernayenne de Couverture est la mieux disante.

DÉCIDE :

De valider le devis de la Bernayenne de Couverture portant sur la réfection d'appui fenêtre sur lucarne et suppression châssis tabatière pour la réhabilitation du bâtiment Ferry - Pôle artistique et culturel d'un montant de 5482,95 € HT.

signé électroniquement le 11/12/2025,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

